

SAINT PARDOUX LA CROISILLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2025

Conseillers présents : Claudine ADNOT, Dominique ALBARET, Gérard FAISY, Joël LIAGRE, Christian MIGINIAC, Florence ROCHE, Frédérique THEIL,
Excusée : Christine BOUYGES représentée par Christian MIGINIAC
Absente : Violaine SERY
Secrétaire de la séance : Claudine ADNOT

Ordre du jour

- Halle : présentation de l'esquisse
- Convention avec l'association Le Vert Plein
- Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE 19
- Subventions aux associations
- Questions diverses

Approbation du Procès Verbal du 11 janvier 2025

M. le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 11/01 : PV approuvé

Halle : présentation de l'esquisse

Monsieur le maire présente au conseil l'esquisse de la halle réalisée par le maitre d'œuvre Vincent Bezpalko , Architecte.

Il sera sans doute possible d'utiliser du bois communal pour la charpente,(il faudrait environ 20 m3) avec utilisation d'une scie mobile.

Le conseil reconnaît le travail très intéressant fait par l'architecte et approuve l'esquisse qui sera présentée aux habitants le samedi 8 mars à 15 heures avant le projet définitif.

Suspension de séance pour écouter 2 habitants du bourg représentant une douzaine de personnes qui avaient adressé une lettre à Monsieur le Maire au sujet de l'abattage de deux arbres en périphérie du terrain de boules. Ils déplorent l'abattage et le fait de ne pas avoir été informés au préalable.

Monsieur le Maire explique qu'il était impératif de couper les arbres à cette époque, l'emplacement de la halle avait été validé par le conseil sur la proposition du CAUE.

2025-02 : Convention avec l'association Le Vert Plein

Monsieur le maire présente au conseil le projet de convention d'objectifs avec l'association *Le Vert Plein* afin d'organiser des concerts et spectacles sur la commune les étés 2025 à 2027. La commune de St Pardoux s'engage à soutenir financièrement ces projets par l'attribution d'une subvention de 1000€ par an.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte ce projet et la participation de la commune et autorise le Maire à signer la convention.

Résultat du vote ➤ Pour : 7 Abstention : 1 (F.Theil)

Frédérique Theil exprime une réticence quant à la durée de la convention, elle aurait préféré une durée d'un an. Cependant dans le domaine du spectacle, les artistes ont besoin d'une visibilité plus longue, les conventions sont en général de 3 ans.

Le programme des manifestations sera publié par l'office de tourisme dans le programme des animations de l'été de Tulle Agglo.

2025-03 : Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE 19

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier du préfet de la Corrèze nous informant que la fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze demande pour l'année 2025 une participation financière au titre des dépenses des Syndicats de communes. La quote-part pour la commune de St Pardoux la Croisille est de 525 €.

Il y a lieu de décider du mode de recouvrement de cette participation :

- soit par la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés (participation fiscalisée)
- soit que cette participation soit inscrite au budget (participation forfaitaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- accepte la participation aux dépenses de fonctionnement de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze, d'un montant de 525 €,

-décide la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (participation fiscalisée) pour l'année 2025.

Résultat du vote ➤ Pour : 8

2025-04 : Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle que les subventions accordées aux associations doivent faire l'objet d'une délibération afin de pouvoir les intégrer au compte 65748 du budget primitif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer aux associations les subventions suivantes :

Amicale laïque de St Pardoux 200 €

Société de chasse de st Pardoux 200 €

Coopérative scolaire St Pardoux 1000€

APE du Doustre 100 €

ANACR du Plateau des Etangs 50 €

Bouton d'Or 50 €

Ass. Départementale des donneurs de sang 50 €

Fil des Aidants 50 €

Rando doustre 50 €

Restos du cœur Marcillac 150 €

Comice agricole canton de la Roche 125 €

Marcillac Sport Nature 50 €

Pupilles sapeurs pompiers 50 €

SOS violences conjugales (Tulle) 150€

VTT Club du Doustre 50 €

Tennis Club Marcillac 50 €

Solidarité paysans 100 €

Le Vert Plein 1000 €

Les subventions seront versées sous réserve de la réception en mairie de la demande, du bilan financier de l'année passée et des projets de l'année en cours.

Résultat du vote ➤ Pour : 8

Questions diverses

Suite à la disparition de l'instance de gérontologie, une nouvelle association à laquelle la commune adhère se met en place Animation Séniors Doustre Saint Bonette.

Le bois des tilleuls abattus pourra être proposé à des habitants qui seraient intéressés.

Secrétariat de mairie : une demande de 2 heures en télétravail sera faite auprès de l'organisme compétant (la demande a été acceptée depuis le conseil), cette possibilité sera utilisée selon les besoins.

Il est possible d'augmenter la taxe d'habitation de 0,5 % sur les résidences secondaires, la commune étant au-dessous de la moyenne de la strate.

Une proposition de reprise du bar est en cours, le conseil l'étudiera lorsqu'il aura plus d'informations.

La séance est levée à 22 h 30.